

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL RESIDENCE AUTONOMIE « LES COUPANCES »**

**03410 DOMERAT**

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE JEUDI 16 MAI 2019**

### Présents

Collège des Résidents : Mr. PIERRE, Président du CVS, Mme LAVIT, Mme COFFIN,  
Mr BOUILLAUD

Collège des Familles : Mr. EON

Collège du Personnel : Mr. SACLIER

Président du Syndicat Intercommunal : Mr MALBET

Directrice de l'établissement : Mme MALBOS

Les invités : Mr. CLERGE France Loire, Maître d'ouvrage

Mr CARRION Bureau d'étude IGETEC, Maître d'œuvre

### Excusés

Collège des Résidents : Mme CHOPPE

Collège des Familles : Mr GOZARD, Mr FAYOLLE

Collège du Personnel : Mme CHAPON

Secrétaire de séance : Mme DE SOUSA

## **ORDRE DU JOUR**

- Rénovation des salles d'eau : méthode et organisation
- Questions diverses

Mme Malbos remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur présence

Mme Malbos et Mr Carrion informent que les travaux de rénovation des salles d'eau débuteront début juin. Il sera procédé à la réalisation d'un logement témoin (studio n°10) dès le 21 mai pour l'entreprise de plomberie et le 3 juin pour faïence et carrelage. Ce logement témoin nous permettra d'établir une référence de temps d'intervention par logement et ainsi fixer le planning des travaux.

Les travaux consistent à installer des bacs à douche extra plat, avec siège escamotable et barre d'appui.

Afin d'optimiser la préhension, nous avons sélectionné un robinet thermostatique GROHE avec ailettes (modèle présenté aux membres de la commission).

Une nouvelle tringlerie en inox remplacera l'existante et l'ensemble des rideaux de douche seront remplacés.

Le linoléum sera déposé et remplacé par un carrelage antidérapant avec plinthes.

Les WC ne répondant pas aux normes seront changés.

Le début des travaux de rénovation des salles d'eau débutera par les studios du bâtiment collectif dès que nous aurons validé l'appartement témoin et transmis aux résidents et à leurs familles les dates précises.

Durant cette période, qui semble t-il, irait du lundi au vendredi, les logements seront indisponibles, le relogement de chaque résident sera assuré dans des appartements meublés avec tout le confort nécessaire : frigo, télévision, vaisselles, micro-onde..., les draps seront fournis. Seuls vos effets personnels et vos serviettes de toilettes seront nécessaires.

Le transfert sera assuré par le personnel de l'établissement ainsi que le ménage dans les studios temporaires à chaque fin de séjour.

Les entreprises sont tenues de laisser les appartements propres, toutefois le personnel veillera et fera le nécessaire de façon à ce que vous rentriez dans votre logement dans les meilleures conditions.

Mr Clergé précise que les entreprises retenues sont Montluçonnaises, l'entreprise ZANELLI (carrelage) et l'entreprise PIZON (plomberie), elles ont déjà réalisé des travaux dans l'établissement.

La durée des travaux pour l'ensemble des studios de la résidence est d'environ 10 mois si l'on tient compte des congés d'été et de fin d'année des entreprises.

Mme Lavit s'inquiète sur le fait de quitter son appartement durant les travaux de rénovation.

Mme Malbos comprend la gêne occasionnée et l'appréhension qui en résulte ; mais il est important de préciser que la salle d'eau, les toilettes seront hors d'usage pendant plusieurs jours, que les travaux occasionneront beaucoup de poussière même si des précautions sont prises (bâches prévues à l'entrée des zones non concernées par les travaux) et que pour des raisons de sécurité il est impératif de laisser le champ libre aux artisans.

Dans certains cas, il est tout à fait possible que les familles hébergent leurs proches pendant le temps des travaux.

Mr Malbet rajoute que ces travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des résidents, la hauteur des douches actuelles n'est pas aux normes et représentent un réel danger. Afin de rendre plus agréable cette période, le personnel sera à votre écoute et très attentif à vos demandes.

Mr Eon évoque le problème de la légionellose et de l'amiante.

Mr Carrion lui répond :

Légionellose : les travaux prévus ne représentent aucun risque, de plus les chauffe-eau individuels sont proches du point de puisage et on note l'absence de boucle dans le circuit d'eau chaude.

Amiante : Conformément à la législation, le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé dans chaque logement avec plusieurs points de contrôle = les matériaux ne contiennent pas d'amiante.

## Questions diverses

Mme Malbos informe :

- Une nouvelle coiffeuse Sylvie Dumartin sera présente les vendredis après-midi à compter du 24 mai
- Abonnement presse : depuis début mai le mensuel « Notre Temps » remplace la revue VSD. Mme Lavit déplore que ce magazine ne soit pas consulté sur place et qu'il disparaisse très rapidement...

Mr Eon indique qu'une association « les donneurs de voix » installée à Chamalières propose beaucoup de références de livres audio et même un large choix de revues mensuelles à destination des mal voyants.

Mme Malbos remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur participation. L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance.